

# **Caisse de Crédit Municipal de Roubaix**

**Établissement de Petite Taille et non Complexe non Coté**



## **INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3**

**Au 31 Décembre 2021**

## INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

### Indicateurs Clés au niveau de la Caisse de Crédit Municipal de Roubaix (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

Indicateurs clés (KM1)		31/12/2021 en K€	31/12/2020 en K€
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 014	6 004
2	Fonds propres de catégorie 1	6 014	6 004
3	Fonds propres totaux	6 514	6 504
<b>Montants d'exposition pondérés</b>			
4	Montant total d'exposition au risque	7 528	6 601
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	79.891%	90.956%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	79.891%	90.956%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	86.533%	98.531%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0%	0%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)		
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)		
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8.00%	8.00%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2.50%	2.50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0%	0%
9	Coussin de fonds propres contra cyclique spécifique à l'établissement (%)	0%	0%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0%	0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0%	0%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0%	0%
11	Exigence globale de coussin (%)	2.50%	2.50%

Indicateurs clés (KMI)		31/12/2021 en K€	31/12/2020 En K€
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10.50%	10.50%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	71.90%	82.96%
13	Mesure de l'exposition totale	15 295	15 356
14	Ratio de levier (%)	39.32%	39.10%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>			
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0%	0%
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)		
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3.00%	3.00%
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0%	0%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3.00%	3.00%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	707	545
16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	834	837
16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	599	628
16	Sorties de trésorerie nette totale (valeur ajustée)	236	209
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	300.13%	260.21%
<b>Ratio de financement stable net</b>			
18	Financement stable disponible total	14 106	Non calculé
19	Financement stable requis total	10 254	Non calculé
20	Ratio NSFR (%)	137.56%	Non calculé

## Politique et pratiques de rémunération

### Gouvernance de la politique de rémunération

La Caisse de Crédit Municipal de Roubaix (CCMRX) est un établissement public administratif. Les salaires sont soumis à une grille indiciaire de rémunérations de la fonction publique. Le traitement annuel brut de début et de fin de carrière est fixé et calculé selon les textes en vigueur.

### Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Les collaborateurs de la CCMRX (incluant le directeur de la Caisse) ont le statut de fonctionnaire. Leurs rémunérations suivent les règles applicables aux collectivités territoriales. Des grilles de la fonction publique territoriale sont donc suivies. Ce dispositif est applicable à tous les collaborateurs (y compris le Directeur), sauf à une collaboratrice chargée de clientèle, le contrôleur interne et l'agent comptable en adjonction de service.

En effet, deux des collaboratrices de la CCMRX sont des agents contractuels de droit public avec contrat CDD. Elles perçoivent une rémunération fixée par le Directeur de la Caisse, sur la base de la grille salariale de la fonction publique territoriale. La convention signée est celle d'un contractuel de droit public et la rémunération de l'agent comptable est fixée par un arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Le statut de la fonction publique répartit les fonctionnaires en trois catégories :

- La catégorie A correspond aux fonctions de conception et de Direction. Le recrutement s'effectue à partir du niveau minimum de la licence. Les agents de la catégorie A exercent des fonctions d'expertise ou d'encadrement.
- La catégorie B correspond à des fonctions d'application. Le recrutement se situe à partir du baccalauréat. Les fonctionnaires de catégorie B peuvent encadrer des équipes, des ateliers, des services. Ils constituent un encadrement intermédiaire.
- La catégorie C correspond aux fonctions d'exécution, nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées de type BEP/CAP.

Dans la fonction publique territoriale, la vie professionnelle s'organise selon le principe de la carrière. La progression de la carrière se fait par avancement d'échelon ou par avancement de grade, à l'ancienneté et par examen professionnel.

L'évolution de la carrière : chaque agent peut faire évoluer son parcours professionnel en accédant à un cadre d'emplois de catégorie supérieure (B ou A). Ce changement peut se réaliser selon plusieurs modalités, soit par concours interne, soit par promotion interne avec ou sans examen professionnel.

#### Les agents non titulaires :

Les collectivités peuvent recruter sans concours, dans des conditions expressément limitées par la loi, des agents non titulaires pour une durée déterminée afin de faire face à des besoins d'emplois de types divers : des agents temporaires (ou intérimaires) pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, des saisonniers ou occasionnels pour six mois au maximum pour faire face à des besoins exceptionnels, limités dans le temps.

Elles peuvent également faire appel à des contractuels (trois ans maximum renouvelables), lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions recherchées ou lorsque la nature des activités ou les besoins de service le justifient. Ces agents non titulaires ont un statut de droit public qui leur est propre. A l'issue de deux CDD de trois ans, l'agent se voit proposer un CDI si le contrat est prolongé. Ce mode de recrutement n'entraîne pas la titularisation dans la fonction publique territoriale.

La rémunération des agents non titulaires doit être fixée par un indice et est déterminée par le contrat. Elle résulte de l'appréciation portée par l'administration sur la nature des fonctions à exercer et sur la qualification de l'agent recruté et ne doit pas être inférieure au SMIC. Sous ces réserves, et sous le contrôle du juge, elle est librement fixée.

La rémunération comprend obligatoirement plusieurs éléments : le traitement indiciaire (traitement brut) auquel s'ajoutent diverses indemnités (de résidence, supplément familial de traitement...) qui sont instituées par un texte législatif ou réglementaire. Le montant du traitement est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

Les agents peuvent également percevoir la « nouvelle bonification indiciaire » (NBI), prime versée s'ils occupent certains emplois comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technique particulière. Elle améliore la rémunération en octroyant un certain nombre de points d'indice supplémentaires.

A cela peuvent s'ajouter des éléments facultatifs comme les avantages en nature (attribution d'un véhicule ou d'un logement de fonction...) et le régime indemnitaire (primes informatiques, d'encadrement, de service et de rendement, indemnité d'administration et de technicité, indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, la prime de fonction et de rendement, Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ). Le versement de primes ou indemnités n'est pas de droit. Ainsi, pour les agents territoriaux, il appartient à l'employeur public de fixer :

- La liste des indemnités qu'il souhaite verser à ses agents ;
- Les conditions de versement et les montants qui devront, par principe, rester dans la limite de ceux dont bénéficient les agents de l'Etat.

## Gouvernance

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal de Roubaix est présidé par le Maire de Roubaix et est composé de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le maire en raison de leurs compétences dans les domaines bancaire et financier (Décret n°92-1294 du 11 décembre 1992). Ces derniers y participant à titre gratuit.

La composition du Conseil d'Orientation et de Surveillance au 31 Décembre 2021 :

### **PRÉSIDENT**

Guillaume DELBAR, Maire de Roubaix

### **MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M Max-André PICK, 1er Adjoint au Maire

M Pierre PICK, Conseiller

M François KUBISZEWSKI, Conseiller Délégué

Mme Ghislaine WENDERBECQ, Adjointe au Maire

M Michel DAVID, Conseiller Municipal

M Tonino MACQUET, Conseiller Municipal

Mme Magali GLADYSZ-SEBILLE, Conseillère Déléguée

## **MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE DE ROUBAIX**

M Gérard CHEVALIER, Vice-Président

M Alain DEDRYVER

M Jean Marie DUHAYON

M Jean-Marc PETIT

Mme Muriel CUADRADO

Mme Anne Marie SOSNIERZ (démissionnaire)

M Erick SAUDEMONT (démissionnaire)

### **Principes généraux de gouvernance**

L'organe de surveillance est largement impliqué dans les décisions importantes de la Caisse de Crédit Municipal. Le COS définit les orientations générales de l'établissement et exerce le contrôle de la gestion de la Direction.

Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance (ou COS) se réunissent cinq voire six fois par an. Ils prennent part au vote du budget, votent le passage des dossiers en pertes et profits et sont amenés à délibérer sur tous autres sujets relatifs à la Caisse de Crédit Municipal. Ils sont également informés des correspondances avec les différents Organes de Contrôle et participent aux réponses à apporter.

### **Diligences effectuées par les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance**

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance détermine la stratégie et les orientations de l'activité de la Caisse du Crédit Municipal de Roubaix.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance suit la mise en œuvre des objectifs approuvés, notamment des délibérations sur les comptes annuels, le budget, le rapport du contrôle interne, les procédures, la cartographie des risques et la lutte contre le blanchiment.

Il est informé régulièrement de la situation de liquidité et des engagements de l'Etablissement.

### **Déclaration en vertu des orientations 2016/11 de l'ABE relatives aux exigences de publication au titre de la huitième partie du règlement (UE) n°575/2013 et des modifications ultérieures**

### **ATTESTATION**

Je certifie qu'à ma connaissance, conformément aux directives 2016/11 de l'EBA sur les exigences de divulgation en vertu de la partie huit du règlement (UE) n°575/2013, les informations fournies conformément à la partie huit susmentionnée ont été préparées conformément aux processus de contrôle interne convenus au niveau de l'organe de direction.

Fait à Roubaix, le 31 Décembre 2021

**Le Directeur**